

FACULTE DE MEDECINE PIERRE ET MARIE CURIE

ANNEE 2006-2007

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Le contrôle des connaissances de l'UFR Pierre et Marie Curie, site Pitié-Salpêtrière, a été adopté par le Conseil de la Faculté, dans sa séance du 11 Juillet 2006.

Approuvé par le Président de l'Université le 17 Septembre 2006

Le Doyen,
Professeur Serge UZAN

PRINCIPES GENERAUX

- A tout enseignement correspond un contrôle des connaissances et tout contrôle des connaissances se réfère à un programme d'enseignement.
- Les examens écrits sont anonymes.
- Toute note inférieure à 6/20 est éliminatoire aux épreuves de DCEM 1
- Tout examen de fin d'enseignement comporte deux sessions :
 - L'absence à une session entraîne l'échec à cette session. En aucun cas un étudiant ne peut se présenter à plus de deux sessions au cours de la même année.
 - Pour les Stages Hospitaliers, il peut être fait appel d'une décision de non-validation devant un Jury de trois Professeurs des Universités, désignés par le Doyen.
- Les étudiants régulièrement inscrits ont seuls le droit de se présenter aux examens correspondants.
- La fraude ou la tentative de fraude aux examens est soumise au Jury de chaque année et au Conseil de Discipline de l'Université, qui décide de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'Université.
- Si l'usage d'une calculatrice est autorisé lors d'une épreuve, son modèle doit être conforme aux instructions ministérielles. En outre la calculatrice ne doit comporter aucune information sur la matière et son usage doit respecter les règles propres à l'épreuve.
- Un enseignant de rang A doit être présent du début à la fin de la séance d'examen concernant sa discipline pour assurer la régularité des épreuves, la prévention des fraudes et répondre aux questions éventuelles des étudiants en début d'épreuve.
- Les disciplines ne disposant pas de moyens suffisants en personnel enseignant de rang A pour surveiller les épreuves peuvent faire appel à des enseignants de rang B.
- Un Jury est constitué à l'issue de chaque session. Il doit comporter un enseignant de toutes les disciplines ayant fait l'objet des épreuves. Le Président de l'Université désigne les présidents de Jury sur proposition du Doyen. Le Jury fixe la liste des candidats admis. Le Jury est souverain. Aucune note ne peut être modifiée après délibération, sauf erreur matérielle.
- En cas de doublement, aucune note ne peut être conservée dans les matières sujettes à épreuve.

MODALITES DU CONTROLE DES CONNAISSANCES

Les examens écrits proposés dans les différentes matières font appel à 3 modalités :

- **Question rédactionnelles à réponses ouvertes et courtes (QROC)** de 10 à 15 minutes, voir 30 minutes qui peuvent se présenter sous forme d'un problème, ou de l'explication d'un schéma, d'une imagerie... et/ou de réponse rédactionnelle. Cette modalité est privilégiée dans les matières fondamentales en DCEM₁.
- **Dossier rédactionnel type Examen Classant National**, centré sur une pathologie ou plus transversal, comportant 6 à 10 questions et d'une durée d'une heure.
- **Lecture Critique d'Article**

Ces 2 modalités sont privilégiées pour les Stages Intégrés, les Certificats Classiques, les Modules Transdisciplinaires, les Séminaires et les Enseignements Optionnels à partir de DCEM₁.

- Les examens oraux concernent essentiellement les sessions de rattrapage de septembre. Lorsqu'un petit nombre d'étudiants doivent repasser les sessions de septembre d'une ou de plusieurs matières, les enseignants concernés peuvent décider, après avis du Conseil des Etudes, d'organiser une ou plusieurs sessions orales.

LA VALIDATION DES STAGES (DCEM1 à DCEM4)

Un livret de stage est remis à chaque étudiant par le secrétariat de la scolarité. **Ce livret doit être déposé en début de stage au secrétariat du Chef de Service.** Sa première page, qui comporte une photo d'identité et un numéro de dossier, doit être correctement remplie par l'étudiant.

La validation de chaque stage (de Sémiologie Appliquée ou Hospitalier) se fait lors d'un examen oral organisé par les enseignants du service et auquel participe un enseignant extérieur (3 enseignants au total). Les modalités de validation sont les mêmes pour les stages intégrés ou libres. Le plus souvent, il s'agit d'une épreuve de présentation de malade avec questions sur le cas clinique présenté. La note d'examen comporte 2 volets: - *une note sur 20 évalue la qualité du stage effectué par l'étudiant* et - *une note sur 20 évalue l'épreuve orale de fin de stage*. Pour valider le stage, il faut obtenir la moyenne à l'ensemble de ces 2 notes. Une note entre 8 et 10/20 ou une absence de plus de 2 mois, quelle qu'en soit la raison, oblige à refaire un stage complémentaire d'été dont la forme et la durée sont définies par le Doyen après avis du Responsable des Stages Hospitaliers. En cas de note inférieure à 8/20, l'étudiant redouble.

En DCEM₁, le redoublement pour non validation d'un stage libre oblige à refaire le(s) stage(s) non validé(s). Le redoublement pour non validation des enseignements théoriques et/ou du stage d'un Stage Intégré oblige à refaire l'ensemble du Stage Intégré (enseignement théorique + stage).

En DCEM₂ et DCEM₃, le doublement pour non validation de stage(s) oblige à refaire le(s) stage(s) non validé(s) plus 1 stage supplémentaire de mai à septembre. Le redoublement pour non validation des seuls enseignements théoriques oblige à effectuer un stage supplémentaire de mai à septembre. Ce stage n'est pas comptabilisé dans les 6 stages obligatoires. L'étudiant garde éventuellement le bénéfice de la validation des enseignements théoriques. Le redoublement pour non validation des enseignements théoriques et/ou du stage d'un Stage Intégré oblige à refaire l'ensemble du Stage Intégré (enseignement théorique + stage).

En DCEM₄, tout étudiant redoublant pour non validation des enseignements théoriques doit effectuer 7 mois de stage d'octobre à avril ; tout étudiant redoublant pour non validation de stage doit effectuer 7 mois d'octobre à avril, plus le stage non validé ou non effectué, de juin à septembre.

La note moyenne des 3 derniers stages (ou des 2 premiers stages pour DCEM₁), entre dans la validation de l'année universitaire. Une note comprise entre 10 et 13/20 permet de valider le stage mais ne donne pas de points de rattrapage pour les examens théoriques. Lorsque la moyenne des notes des 3 stages est entre 14 et 16/20, elle donne droit à 10 points de rattrapage sur les examens théoriques de l'année universitaire en cours. Si la note moyenne est supérieure à 16/20, elle donne 20 points de rattrapage sur les examens théoriques de l'année universitaire en cours.

DCEM₁

1°- Les enseignements de la première année du deuxième cycle portent sur :

- **les matières biocliniques et épidémiologiques :**
bactériologie-virologie-parasitologie-mycologie, immunologie, pharmacologie et anatomopathologie.
- **la sémiologie générale :**
médecine interne, chirurgie, gériatrie, dermatologie, hématologie.
- la sémiologie pédiatrique
- **EIA Hépto-Gastro-Entérologie :**
anatomie, histologie, anatomie-pathologique, biochimie, physiologie, sémiologie clinique (médicale et chirurgicale), parasitologie, embryologie, immunologie, bactériologie.
- **EIA Endocrinologie-Métabolisme-Néphrologie :**
anatomie, physiologie endocrinienne et rénale, biochimie endocrinienne, histologie rénale, biologie, nutrition, introduction à la pathologie endocrinienne
sémiologie : endocrinologie, diabétologie et néphrologie
sémiologie chirurgicale
biophysique
- **l'Anglais Médical**
- **Enseignements à Option :** un certificat de maîtrise des sciences biologiques et médicales ou un M1 de Master, ou 1 enseignement thématique
- **Antibiothérapie**, qui donne lieu à une validation par contrôle continu et un examen écrit.
- **Stages Intégrés de Neurologie et de Cardiologie.**
- **Certificats ORL et Ophtalmologie**

2°- La validation de l'année est acquise par l'obtention de la moyenne générale dans les disciplines suivantes selon les coefficients indiqués et la moyenne aux Certificats de Neurologie, Cardiologie, ORL et Ophtalmologie.

Bactériologie-Virologie-Parasitologie-Mycologie	coef. 1.5	coef. 2,5
Contrôle continu des Travaux pratiques	coef. 1	
Immunologie		coef. 1
Anatomiepathologique		coef 1
Contrôle continu		coef 0.5
Pharmacologie		coef. 2
Certificat de maîtrise ou un M1 de Master ou enseignements thématiques		coef. 2

Sémiologie		coef. 2
Sémiologie Pédiatrique		coef. 0,5
EIA Hépatogastro-Entérologie		coef. 4
EIA Endocrinologie-Métabolisme-Néphrologie		coef. 4
Anglais : examen écrit	coef. 0,5	coef. 1
Contrôle continu	coef. 0,5	
Certificat ORL		coef. 1
Certificat Ophtalmologie		coef. 1
Stage Intégré de Neurologie		coef. 4
Stage Intégré de Cardiologie		coef. 4

3°- La présence aux travaux pratiques et au contrôle continu (**anglais**) est obligatoire. L'absence à une série de travaux pratiques et aux contrôles continus **doit être justifiée** pour qu'il soit permis de bénéficier de la seconde session ou à défaut de justification, imposé de redoubler.

4°- Lors de la validation d'un Certificat de Maîtrise ou des UE d'un M1 de Master, la note obtenue aux épreuves du certificat est affectée de son coefficient, puis incluse dans la note totale, sans tenir compte d'un échec éventuel au certificat lui-même.

5°- En application de l'arrêté du 26 mars 1993 relatif aux modalités d'admission en première année du deuxième cycle des études médicales, odontologiques et pharmaceutiques des candidats n'ayant pas effectué le premier cycle correspondant, les étudiants autorisés à s'inscrire doivent valider l'ensemble des enseignements de DCEM 1 ainsi que certains enseignements déterminés par un jury spécial. De même, certaines équivalences pour des niveaux de connaissances acquises peuvent être accordées après examen des dossiers par le même jury spécial.

6°- Si à la première session, le total des points atteint ou dépasse la moyenne malgré une ou plusieurs notes inférieures à 6/20, le candidat n'est déclaré admis qu'après avoir réparé à la seconde session le caractère éliminatoire de cette note ou de ces notes.

Le principe de la note éliminatoire s'applique à tous les enseignements individualisés et à chacune des matières d'un EIA, au certificat de maîtrise ou d'un M1 de Master ou aux enseignements thématiques.

L'étudiant ajourné à la première session conserve le bénéfice des matières dans lesquelles il a obtenu 10/20 et davantage, ainsi que le bénéfice des travaux pratiques dans lesquels il a obtenu 10/20 et plus.

7°- La seconde session comprend pour chaque matière des épreuves écrites et/ou orales portant sur la totalité du programme de la première session, sauf pour les matières ayant donné lieu à un contrôle continu dont la note est conservée pour la 2^{ème} session.

Le total des points est obtenu par addition des notes reportées de la première session et des notes de la seconde session. En cas de note éliminatoire lors de la seconde session l'étudiant n'est pas admis dans l'année supérieure.

Les travaux pratiques non validés lors de la première session sont de nouveau présentés lors de la seconde session.

8°- En cas de doublement, la validation des Stages Intégrés reste acquise pour une seule année.
Des stages hospitaliers doivent être réalisés sur les 3 trimestres.

La note de stage hospitalier obtenue sur les 2 premiers trimestres permet d'additionner des points aux Stages Intégrés et au total de l'année. Une note moyenne de stage entre 14 et 16 permet un gain de 10 points supplémentaires. Une note moyenne de stage supérieure à 16 permet un gain de 20 points supplémentaires. Ainsi les stages, conformément à l'arrêté de 1991, entrent pour 25% dans les notes validant l'année.

9°- Limitation du nombre d'inscriptions en DCEM₁

“Aucun étudiant ne peut prendre plus de trois inscriptions en plus des deux correspondant à celles de la deuxième année de premier cycle et de la première année de deuxième cycle. Une de ces années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions”

(Arrêté du 2 mai 1995 paru au J.O. du 11 mai 1995).

* * *

DCEM₂ et DCEM₃

1°- Les enseignements de la deuxième et de la troisième année du deuxième cycle comportent des enseignements théoriques et des stages hospitaliers.

2°- Les enseignements théoriques de la **deuxième année** du deuxième cycle comportent:

Deux stages Intégrés : Gynécologie-Obstétrique et Urgences-Réanimation-Anesthésie

PREMIER SEMESTRE

- trois Certificats Classiques: Hépto-Gastro-Entérologie,
Appareil locomoteur,
Chirurgie Maxillo-Faciale et Stomatologie,
- un Module Transdisciplinaire : n° 1 « Apprentissage de l'exercice médical »
- un enseignement obligatoire : Anglais Médical

SECOND SEMESTRE

- Certificats Classiques : Pneumologie,
- un Module Transdisciplinaire : n° 7 « Santé et Environnement-Maladies Transmissibles »
- deux Séminaires : Transfusion,
Génétique clinique,

➔ L'examen écrit des Stages Intégrés de Gynécologie-Obstétrique et d'Urgences-Réanimation-Anesthésie a lieu à la fin de chaque stage. Le stage lui-même est validé indépendamment par un examen oral.

3°- Les enseignements théoriques de la **troisième année** du deuxième cycle comportent :

Trois Stages Intégrés : Pédiatrie, Psychiatrie et Endocrinologie-Néphrologie-Diabétologie

au **PREMIER SEMESTRE** :

- deux Certificats Classiques : Urologie,
Dermatologie
- trois Modules Transdisciplinaires : n° 4 « Handicap - Incapacité – Dépendance »
n° 5 « Vieillesse »
n°6 « Douleur–Soins palliatifs- Accompagnement»
- deux Séminaires : Médecine Générale
VIH et SIDA

au **SECOND SEMESTRE** :

- deux modules transdisciplinaires : n°8 « Immunopathologie-Réaction Inflammatoire »
n° 10 «Hématologie Oncologie »
- 1 séminaire Toxicologie
- 1 Enseignement Optionnel choisi parmi les enseignements suivants :
 - Prévention et dépistage en médecine générale
 - Du saule au coxibs
 - Neurologie Anatomo-Clinique
 - Stratégie des examens complémentaires (Saint-Antoine)

La présence aux Enseignements Dirigés, Travaux pratiques et aux Apprentissages au Raisonnement Clinique des Certificats, des Stages Intégrés, des Séminaires, des Enseignements Optionnels et des Modules Transdisciplinaires est obligatoire. L'absence à une série de travaux pratiques et aux contrôles continus **doit être justifiée** pour qu'il soit permis de se présenter aux sessions d'examen. A défaut de justification, le redoublement est imposé.

4°- La note de stage hospitalier obtenue sur les 3 derniers quadrimestres permet d'ajouter des points aux Certificats, Modules Transdisciplinaires et Séminaires. Une note moyenne de stage entre 14 et 16/20 donne un gain de 10 points supplémentaires qui peuvent être ajoutés aux notes des différents Certificats, Stages Intégrés, Enseignements Optionnels, Modules Transdisciplinaires et Séminaires passés pendant l'année. Une note moyenne de stage supérieure à 16/20 donne un gain de 20 points supplémentaires. Ainsi les stages, conformément à l'arrêté de 1991, entrent pour 25% dans les notes validant l'année.

5°- La validation de l'année est obtenue par la moyenne à chaque épreuve, et après application du bonus de stage.

6°- Lors de la seconde session, les examens portent sur les matières où une note inférieure à la moyenne a été obtenue. Dans le cas d'un nombre réduit de candidats, la seconde session comporte des épreuves rédactionnelles ou orales.

7°- A la suite de la première et de la seconde session, le Jury délibère sur le cas des étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne.

8°- L'admission de DCEM₂ en DCEM₃ et de DCEM₃ en DCEM₄ nécessite la réussite aux examens théoriques et la validation des Stages Hospitaliers. En cas de doublement, la réussite à une épreuve est conservée pendant l'année universitaire en cours. En cas d'échec à un nombre restreint d'épreuves, un Jury spécial présidé par le Doyen ou son représentant peut autoriser l'admission dans l'année supérieure, la validation devant être acquise dans l'année.

9°- Le cas d'un étudiant en transfert à qui manque un seul certificat de DCEM₂ est soumis au Doyen en vue de l'autorisation à subir la seule épreuve correspondante pendant l'année de DCEM₃. Cet étudiant doit en outre valider les épreuves des Séminaires et les Modules Transdisciplinaires de DCEM₂ pour que soit validée son année de DCEM₃.

10° - Stages Hospitaliers (DCEM₁, DCEM₂, DCEM₃, DCEM₄)

Le deuxième cycle des études médicales a pour mission d'assurer la formation pratique. Celle-ci s'effectue en 3 Stages de Sémiologie Appliquée en DCEM₁ et 9 Stages Hospitaliers répartis entre DCEM₂ et DCEM₄. Neuf stages sont obligatoires : Cardiologie et Neurologie, en DCEM₁, Urgences-Réanimation-Anesthésie, Gynécologie-Obstétrique et Chirurgie en DCEM₂, Psychiatrie, Pédiatrie et Endocrinologie-Néphrologie-Diabétologie, en DCEM₃. En DCEM₄, 3 stages de Médecine Interne ou Spécialisée sont proposés.

Cinq des stages obligatoires sont des stages à gardes : Urgences-Réanimation-Anesthésie, Pédiatrie, Gynécologie-Obstétrique, Chirurgie et Médecine. Chaque étudiant doit effectuer 36 gardes minimum pour obtenir la validation des stages du deuxième cycle (*voir brochure des stages distribuée lors du 1^{er} choix avec le livret de stage*).

11°- Limitation du nombre d'inscription en DCEM₂, DCEM₃ et DCEM₄ :

“ Nul ne peut prendre plus de cinq inscriptions en plus des trois correspondant aux trois années de la deuxième partie du deuxième cycle. Aucune de ces trois années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions ”. (arrêté du 30 janvier 2002 paru au J.O. du 3 février 2002).

* * *

DCEM₄

Les enseignements du DCEM₄ ont lieu pendant le premier semestre.

1°- Module Transdisciplinaire n°11 (Synthèse Clinique et Thérapeutique)

Le contrôle des connaissances se fera par 6 dossiers transversaux d'une heure comportant chacun 6 à 10 questions rédactionnelles, sur le modèle de l'Examen Classant National.

La note de stage hospitalier obtenue sur les 3 derniers quadrimestres permet d'additionner des points au Module Transversal n° 11. Une note moyenne de stage supérieure à 16/20 donne un gain de 4 points supplémentaires. Une note moyenne de stage entre 14 et 16/20 donne un gain de 2 points supplémentaires. Ainsi les stages, conformément à l'arrêté de 1991, entrent pour 25% dans les notes validant l'année.

2°- Cas particulier de l'étudiant de DCEM₄ ayant à valider un certificat de DCEM₂ ou de DCEM₃ (Transfert)

Le cas de l'étudiant, en transfert, à qui manque un seul certificat de DCEM₂ ou de DCEM₃, est soumis au Doyen en vue de l'autorisation à subir la seule épreuve correspondante.

3°- Validation de la deuxième partie du deuxième cycle

Les 45 mois de stages hospitaliers du deuxième cycle doivent être validés pour l'admission en 3^{ème} cycle.

Tout étudiant n'ayant pas effectué de stage hospitalier depuis plus de trois ans est astreint à accomplir dans l'année trois stages (trois mois et demi, trois mois et demi, cinq mois), qu'il ait ou non validé les 45 mois.

Tout étudiant redoublant pour non validation des enseignements théoriques doit effectuer 7 mois de stage d'octobre à avril. Tout étudiant redoublant pour non validation de stage doit effectuer 7 mois d'octobre à avril, plus le stage non validé ou non effectué, de juin à septembre.

4°- Modalités de passage en troisième cycle

L'admission des étudiants en 3^{ème} cycle de médecine générale ne peut être prononcée qu'après :

- la réussite au Module Transdisciplinaire n°11,
- la réussite à tous les examens annuels du premier et du deuxième cycle,
- la validation de l'enseignement de l'atrogénie,
- et la validation de l'ensemble des stages hospitaliers.

Un jury restreint présidé par le Doyen ou son représentant (Jury de fin de DCEM₄) examine le cas des étudiants qui, à la fin du 2^{ème} cycle, n'ont pas validé la totalité des enseignements. Ce jury est habilité à prononcer la validation du deuxième cycle des études médicales et à autoriser le passage en troisième

cycle, mais avec l'obligation d'effectuer toute validation manquante dans la première année de ce troisième cycle.

5° - Limitation du nombre d'inscription en DCEM₂, DCEM₃ et DCEM₄ :

“ Nul ne peut prendre plus de cinq inscriptions en plus des trois correspondant aux trois années de la deuxième partie du deuxième cycle. Aucune de ces trois années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions ”. (arrêté du 30 janvier 2002 paru au J.O. du 3 février 2002).

LA VALIDATION DU TROISIEME CYCLE DE MEDECINE GENERALE

Le Troisième Cycle de Médecine Générale s'étend sur trois ans et comporte des enseignements théoriques et pratiques. La validation du Troisième Cycle de Médecine Générale comporte deux parties distinctes : la validation de l'enseignement théorique et la validation de l'enseignement pratique.

I - L'enseignement théorique est organisé en séances d'enseignements dirigés. Pour se présenter à l'examen, les étudiants doivent avoir participé à 60% des enseignements dirigés sur trois ans, soit 20% par an. La validation de l'enseignement théorique a lieu à l'issue du cycle. Elle consiste en un entretien oral avec un jury composé d'un Hospitalo-Universitaire (ou Hospitalier) et d'un Généraliste. Les questions posées portent sur les différents modules enseignés au cours du troisième cycle. L'esprit de ces questions est très voisin des “situations cliniques simulées” discutées lors des Enseignements Dirigés. La rédaction d'ordonnances y tient une place primordiale.

L'entretien est noté sur 10 et la moyenne est exigée pour la validation de l'enseignement théorique. Deux sessions sont organisées, l'une en juin de la dernière année, l'autre en septembre.

A l'issue des enseignements, le département de médecine générale délibère, s'il y a lieu, sur la situation des étudiants dont la participation aux séances d'enseignements dirigés a été insuffisante.

II - L'enseignement pratique comporte :

- 4 stages hospitaliers (ou assimilés)
- 1 stage de 6 mois chez le médecin Généraliste - Maître de stage
- le stage de 6^{ème} semestre, de préférence en ambulatoire (Stage Ambulatoire en Soins Primaires en Autonomie Supervisée -SASPAS-)

La validation de l'enseignement pratique est acquise par la validation des 6 stages. La validation du stage chez le médecin généraliste repose sur les évaluations et les remarques notées sur le carnet de stage et la rédaction d'un rapport de stage par l'étudiant.

Pour être admis à soutenir la thèse de Docteur en Médecine, l'étudiant doit avoir validé au moins 3 semestres de stages hospitaliers (ou assimilés).

Les diplômes de Docteur en Médecine et la qualification en médecine générale sont délivrés à l'étudiant ayant validé l'enseignement théorique et pratique et soutenu avec succès sa thèse.

* * *

COMPOSITION DES JURYS PAR ANNEES D'ETUDES

DCEM₁ : **Président :** **Monsieur le Professeur PERRIGOT**

Membres : Monsieur le Professeur BRUCKERT
Monsieur le Docteur FOURNIER
Monsieur le Professeur AGUT

DCEM₂ : **Président :** **Monsieur le Professeur BOURGEOIS**

Membres : Monsieur le Professeur BRICAIRE
Monsieur le Professeur VAILLANT
Monsieur le Professeur PUYBASSET

DCEM₃ : **Président :** **Monsieur le Professeur GRIMALDI**

Membres : Monsieur le Professeur DOMMERGUES
Monsieur le Professeur BAUMELOU
Madame le Professeur LEBLOND

DCEM₄ : **Président :** **Monsieur le Professeur HERSON**

Membres : Monsieur le Professeur LECHAT
Monsieur le Professeur CHOSIDOW
Monsieur le Docteur BENVENISTE

N.B. Sont présents en tant qu'invités, les enseignants de toutes les disciplines ayant fait l'objet des épreuves de chaque année d'étude.

RESPONSABLES ET COORDONNATEURS

2- Responsable des enseignements de DCEM₁ Coordonnateur

Bactériologie-Virologie-Parasitologie-Mycologie

Immunologie

Pharmacologie

Coordonnateur séméiologie :

- Chirurgie

- Dermatologie

- Gériatrie

- Hématologie

- Médecine interne

Séméiologie Pédiatrique

EIA Hépato-Gastro-Entérologie

EIA Endocrinologie-Métabolisme-Néphrologie

Stage Intégré de Neurologie

Stage Intégré de Cardiologie

Certificat d'ORL

Certificat d'Ophthalmologie

Pr PERRIGOT

Pr. JARLIER, Pr. AGUT, Pr. DANIS

Pr. LEMOINE

Pr. LECHAT

Pr. PERRIGOT

Pr. LEFRANC

Pr. FRANCES

Dr. BODDAERT

Pr. VERNANT

Pr. CACOUB

Pr. TOUNIAN

Pr. POYNARD

Pr. BRUCKERT, Pr. GRIMALDI

Pr. FONTAINE

Pr. KOMAJDA

Pr. LAMAS

Pr. LE HOANG

3- Responsables des enseignements de DCEM₂ Coordonnateur

1° semestre

Certificat d'Hépatogastro-entérologie

Certificat Appareil Locomoteur

Certificat de Chirurgie Maxillo-Faciale et Stomatologie

Stage Intégré de Pédiatrie (à partir de 2006)

Stage Intégré de Gynécologie-Obstétrique

Module Transdisciplinaire n° 1

Apprentissage de l'exercice médical

Pr PUYBASSET

Pr. POYNARD

Pr. BOURGEOIS

Pr. BERTRAND

Pr. LEFRANC, Pr. DOMMERGUES

Dr. ROSENHEIM

2° semestre

Certificat de Pneumologie	Dr. DUGUET
Stage Intégré d'Urgences-Réanimation-Anesthésie	Pr. ROUBY
Module Transdisciplinaire n° 7	
Santé et Environnement - maladies transmissibles	Pr. BRICAIRE
Séminaires	
Transfusion	Dr. LANGERON
Génétique	Pr. RAISONNIER

4- Responsables des enseignements de DCEM₃

Coordonnateur	Pr HEURTIER
----------------------	-------------

1° semestre

Certificat de Gynécologie-Obstétrique (en 2005-2006)	Pr. LEFRANC, Pr. DOMMERGUES
Stage Intégré de Psychiatrie	Pr COHEN, Pr FOSSATI
Certificat d'Urologie	Pr. BITKER
Modules Transdisciplinaires	
n°4 Handicap-Incapacité-Dépendance	Pr. PERRIGOT, Pr. FONTAINE
n°6 Douleur-Soins Palliatifs-Accompagnement	Pr. CESSÉLIN
Séminaire	
Médecine Générale	Pr. MAGNIER
VIH SIDA	PR KATLAMA

2° semestre

Certificat d'Hématologie	Pr. LEBLOND
Certificat de Cancérologie	Pr. MAZERON
Modules Transdisciplinaires	
n° 8 Immunopathologie - Réaction Inflammatoire	Pr. AUTRAN, Pr. PIETTE
n°5 Vieillesse	Pr. BODAERT
Certificats Optionnels	
- Prévention et dépistage en médecine générale	Dr CORNET
- Du saule au coxibs	Pr CESSÉLIN
- Neurologie Anatomo-clinique	Dr SEILHEAN
- Stratégie des examens complémentaires	Pr DUSSAULE

5- Responsables des certificats de DCEM 4

Coordonnateurs	Dr BENVENISTE
-----------------------	---------------

Module Transdisciplinaire n°11 (Coordinateurs)	DR BENVENISTE
---	---------------

6- Coordinateur des stages :

Coordinateur des gardes :	Pr. ROUBY
----------------------------------	-----------

Coordinateur des stages à l'étranger	Pr. CORIAT
---	------------

	Pr. HERSON
--	------------

